



18 rue de la Mairie 45460  
tel 02.38.58.36.89  
[commune.bouzy@orange.fr](mailto:commune.bouzy@orange.fr)  
[bouzylaforet.fr](http://bouzylaforet.fr)

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Accusé de réception en préfecture 045-214500498-20190910-D2019514-DE Informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019  
pour plus d'informations concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	1
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	2
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	2
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	4
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	4
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	4
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	5
2.1.	Modalités de tarifification .....	5
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	5
2.3.	Recettes .....	8
3.	Indicateurs de performance .....	9
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	9
4.	Financement des investissements .....	12
4.1.	Montants financiers.....	12
4.2.	Etat de la dette du service .....	12
4.3.	Amortissements.....	12
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	12
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	13
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	14
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	14
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	14
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	15

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Bouzy-la-Forêt
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bouzy-la-Forêt
- **Existence d'une CCSPL \***  Oui  Non
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation\* : .....2003.....  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 15.08.2018 ..  Non

\*La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 345 habitants au 31/12/2018 (345 au 31/12/2017).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 140 abonnés au 31/12/2018 (140 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Bouzy-la-Forêt					
<b>Total</b>	<b>140</b>			<b>140</b>	<b>0 %</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 140.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 70.70

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

abonnés/km) au 31/12/2018. (83.33 abonnés/km au 31/12/2017).

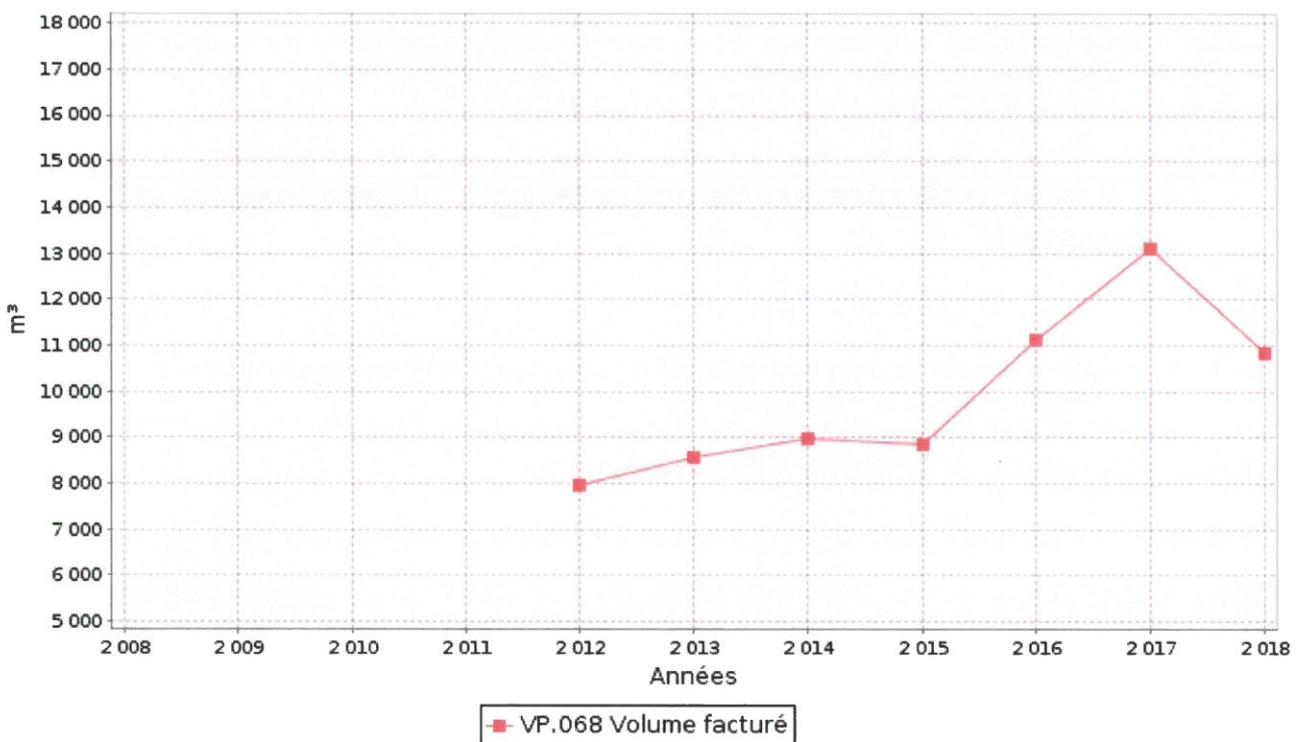
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,46 habitants/abonné au 31/12/2018. (2,46 habitants/abonné au 31/12/2017).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>13 096</b>	<b>10 844</b>	<b>-17,2%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	0
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	0	0	0

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,98 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1,98 km (1,68 km au 31/12/2017).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Assainissement											
Date de mise en service		01.11.2008											
Commune d'implantation		BOUZY LA FORET											
Lieu-dit		Bourg											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés		140											
Nombre d'habitants raccordés		345											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		53											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 08.09.2006 / 22.06.2007											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Filtres plantés de roseaux							
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau le St Laurent							
Polluant autorisé		Concentration mx au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NK		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20.11.2018		oui		5	98	63	91.6	15	96.3	31.4	61.2	7.88	9.63

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de transmission : 13/09/2019  
Date de réception en préfecture : 13/09/2019  
thématique d'un ouvrage domestique  
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

(1) Méthode de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : ____)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : ____)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	1500 € HT	1500 € HT
Participation aux frais de branchement	0	0

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	50 €	55 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1 €/m <sup>3</sup>	1 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,18 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Accusé de réception en préfecture : 045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

Délibération du 28.06.2013 effective à compter du 01.10.2013 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif. (Délibération 2013-37)

Délibération du 20.09.2016 effective à compter du 01.10.2016 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif. (Délibération 2016-42)

Délibération du 07.12.2017 effective à compter du 01.10.2018 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif. (Délibération 2016-42)

➤ Délibération du 30.10.2008 effective à compter du 30.10.2008 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement. (Délibération 2008-92)

Délibération du 26.03.2015 effective à compter du 01.01.2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement. (Délibération 2015-21 BIS)

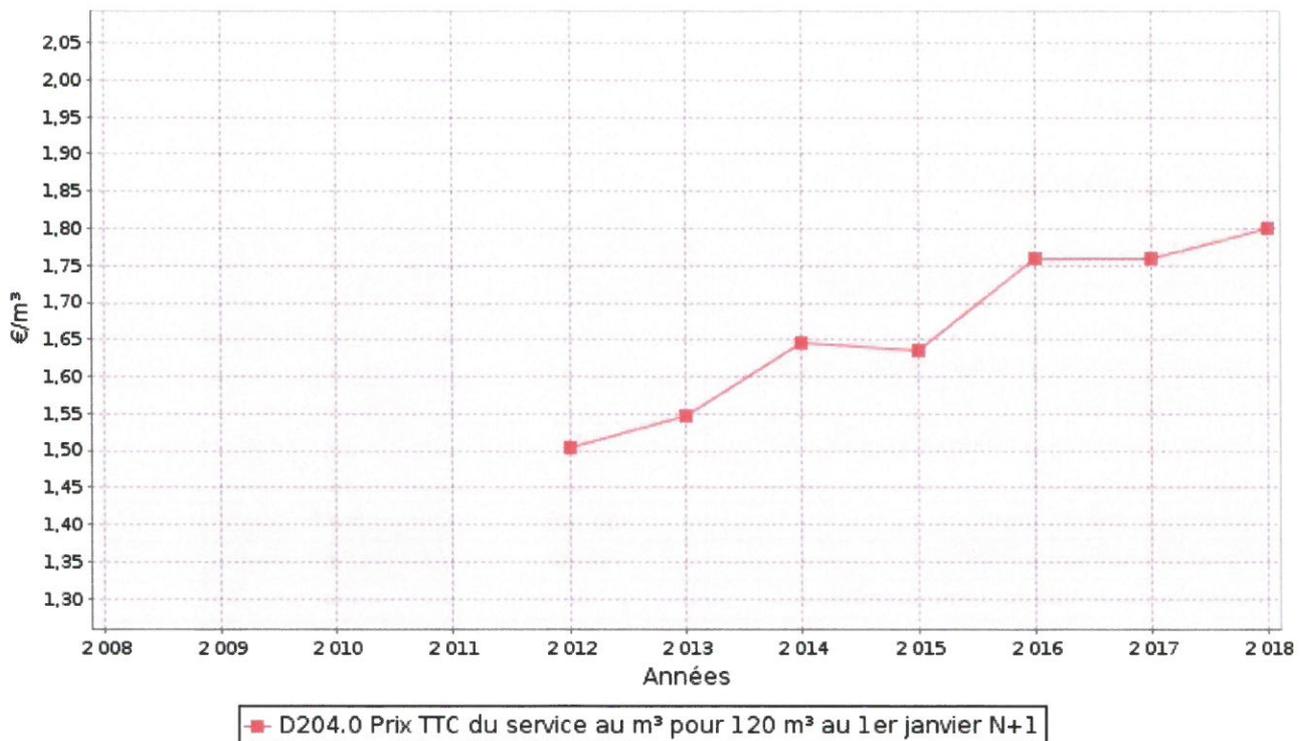
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	50,00	55,00	10%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	170,00	175,00	2,9%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	—	0,00	—%
Autre : _____	—	0,00	—%
TVA	19,16	19,66	2,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	40,76	41,26	1,2%
<b>Total</b>	<b>210,76</b>	<b>216,26</b>	<b>2,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,76</b>	<b>1,80</b>	<b>2,3%</b>

AT 045 214500498-20190910-D201951-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2019  
 Date de réception préfecture : 13/09/2019



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

[Redacted area]

Accusé de réception en préfecture  
 045-214500498-20190910-D201951-DE  
 Date de télétransmission : 13/09/2019  
 Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en HT €	Exercice 2018 en HT €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>21 521.20</b>	<b>19 654.25</b>	
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Redevance eaux usées usage non domestique	<b>0</b>	<b>0</b>	
<i>dont abonnements</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recette pour boues et effluents importés	<b>0</b>	<b>0</b>	
Régularisations (+/-)	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recettes de raccordement	<b>13 500</b>	<b>10 900</b>	
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>18.90</b>	<b>0</b>	
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recettes liées aux travaux	<b>0</b>	<b>0</b>	
Contribution exceptionnelle du budget général	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autres recettes (préciser)	/	/	
<b>Total recettes</b>	<b>35 040.50</b>	<b>30 554.25</b>	

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

### 3. Indicateurs de performance

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100** % des 140 abonnés potentiels (100% pour 2017).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019

Date de réception préfecture : 13/09/2019

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2018 (100 pour 2017).

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	14 600 €	110 899.90 €
Montants des subventions en €	25 741 €	49 061 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		140 268.29 €	121 341,49 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	14 387.72 €	14 882.25 €
	en intérêts	4 539.08 €	4 044.55 €

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 20 096.17 € en dépenses et 11 731.43 € en recettes soit 8 364.74 € (6251.75 € en 2017).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Année	Montants prévisionnels en HT €
Extension du réseau Caillotte / Mairie / Placis	2015	302 640.45 €
Extension du réseau 2 rue de la Croix rouge	2017	8 000 €
Extension du Réseau Moisellerie	2017-2018	117 001.19 €

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.  
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0 €/m<sup>3</sup> en 2017).

### 5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	345	345
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,76	1,8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

Accusé de réception en préfecture  
045-214500498-20190910-D201951-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019